



DEMANDE DE PROLONGATION REVISEE AU TITRE DE L'ARTICLE 5
DE LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE,
DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES
ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

Juillet 2025



DEMANDE DE PROLONGATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5

ETAT PARTIE : BURKINA FASO

DATE DE PRESENTATION DE LA DEMANDE :

AUTORITE A CONTACTER :

GÉNÉRAL DE BRIGADE AÉRIENNE KERE WENDWAOGA

Secrétaire Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Armes

(SP/ CNCA)

03 BP 7027 Ouagadougou 03 Burkina Faso

Téléphone : (+226) 25 48 00 04 / 70 118 118

e-mail: sp.cnca.bf@gmail.com / wendwaoga@gmail.com



Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES CARTES.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME	8
1. Origine de la contamination au titre de l'article 5	14
1.1. Menace des Mines antipersonnel improvisées.....	14
1.2. Défis concernant l'article 5	14
1.3. Progrès dans l'identification et la destruction des mines antipersonnel improvisées	16
2. Nature et ampleur du défi à relever au titre de l'article 5 : aspects quantitatifs	17
2.1. Liste des communes contenant des mines antipersonnel improvisées	17
2.2. Ventilation des informations par communes	17
2.3. Ventilation des informations par type de munitions concernées	19
2.4. Informations géographiques spécifiques	19
3. Nature et ampleur du défi restant à relever au titre de l'article 5 : aspects qualitatifs	20
3.1. Problèmes d'accès aux localités pour des raisons de sécurité.....	20
3.2. Caractéristiques géographiques des zones contaminées	20
3.3. Informations sur les victimes	20
4. Structures nationales de déminage	21
4.1. Autorité nationale chargée de la mise en œuvre de la Convention	21
4.2. Efforts pour une capacité nationale durable	22
4.3. Efforts pour l'éducation et la réduction des risques liés aux mines antipersonnel improvisées.....	23
5. Méthodes et normes utilisées pour identifier et libérer les communes où l'on sait ou soupçonne la présence de mines antipersonnel improvisées.....	33
5.1. Méthodes et normes utilisées.....	33
5.2. Méthodologies utilisées	34
5.3. Considérations climatiques et environnementales	34
6. Méthodes et normes de contrôle et d'assurance de la qualité	35
6.1. Efforts de contrôle de la qualité	35
6.2. Normes d'assurance de la qualité	35



7. Efforts déployés pour assurer l'exclusion effective des civils des localités contaminées et méthodes employées	35
8. Ressources mises à disposition pour appuyer les progrès réalisés à ce jour	35
8.1. Soutien financier international et national	35
8.2. Sources de financement novatrices	37
9. Circonstances qui empêchent la conformité pendant la période de prolongation précédente	37
10. Implications humanitaires, économiques, sociales et environnementales	37
10.1. Impact social et économique	37
10.3. Impact environnemental	38
11. Durée du temps demandé et justification de ce temps	38
12. Plan de travail détaillé pour la période de prolongation demandée	39
12.1. Analyse initiale de la contamination	39
12.2. Gestion de l'information	39
12.3. Enquêtes non-techniques	40
12.4. Tâches de NEDEX	40
12.5. Éducation aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées et réduction des risques	41
13. Capacité institutionnelle, ressources humaines et matérielles	52
13.1. Capacité institutionnelle	52
13.2. Ressources humaines et matérielles	52
14. Risques et hypothèses	53
14.1. Hypothèses formulées :	53
14.2. Facteurs de risque :	53
14.3. Défis :	53
14.4. Plan et échéancier d'examen stratégique :	54



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des communes confirmées et suspectées contaminées

Tableau 2 : Distribution spatiale des incidents dus aux MAI de 2017 à 2024

Tableau 3 : Récapitulatif des interventions LAM (2023-2027)

Tableau 4 : Bilan des montants mobilisés pour la LAM 2024-2025

Tableau 5 : Planning prévisionnel des activités EREE par les acteurs de la LAM

Tableau 6 : Budget détaillé des activités de la demande de prolongation du Burkina Faso

Tableau 7 : Plan de travail de la demande d'extension

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Répartition géographique des incidents



SIGLES ET ABREVIATIONS

ACODEV	: Fédération des ONG de Coopération au Développement
AMMIE	: Appui Moral Matériel et Intellectuel à l'Enfant
APADE	: All for Peace and Dignity
APEPJ	: Association Pegdwendé pour l'Epanouissement de la Jeunesse du Burkina Faso
APIJCN	: Association pour la Promotion et l'Intégration de la Jeunesse du Centre Nord
ASD	: Action Solidaire pour le Développement
ASMADE	: Association Songui Manégré / Aide au Développement Endogène
ATY	: Association Todi-Yaba
BARCOUVE	: Bataille pour le renforcement de la couverture végétale du Faso
CASGV	: Coalition des Associations de Soutien aux Groupes Vulnérables
CNCA	: Commission Nationale de Contrôle des Armes
CND	: Centre National de Déminage
CRBF	: Croix Rouge Burkina Faso
DCA	: DanChurchAid
DCAF	: Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité
DRC	: Conseil Danois pour les Réfugiés
ECLUD	: Eveil Club pour le Développement
EOD	: Explosive Ordnance Disposal
EREE	: Education aux Risques liés aux Engins Explosifs
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
FVC	: Fonds Vert pour le Climat
GFFO	: Gouvernement Fédéral d'Allemagne des Affaires Etrangères



HI	: Humanité et Inclusion
IM	: Information Management
IMAS	: International Mine Action Standards
INFF	: Integrated National Financing Framework
LAM	: Lutte Antimine
MAI	: Mine Antipersonnel Improvisée
MAG	: Mines Advisory Group
NEDEX	: Neutralisation Enlèvement Destruction des Explosifs
NILAM	: Norme Internationale de Lutte Antimine
NOBAM	: Norme Burkinabè de lutte Antimine
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PIB	: Produit Intérieur Brut
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RASALAO	: Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest
SNLC-EEI	: Stratégie Nationale du Lutte Contre les Engins Explosifs Improvisés
SOLIDEV	: Solidarité et Développement Inclusif
UNICEF	: Programme des Nations Unies pour l'Enfance
UNMAS	: Service Antimines des Nations Unies
WILPF	: League Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté



RESUME

A. Origine de la contamination au titre de l'article 5

Au moment de l'entrée en vigueur de la Convention pour le Burkina Faso le 1er mars 1999, le pays n'était pas confronté à une contamination par les mines antipersonnel en vertu de l'article 5 de la Convention. En effet, à cette époque, le Burkina Faso avait signalé qu'il n'existait aucune zone minée sous sa juridiction ou son contrôle.

Cependant, le contexte régional en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement dans la zone sahélienne au tournant de la décennie 2010 a largement contribué à l'émergence et à la prolifération d'armes et d'engins explosifs. Cette situation a évolué au fil des années. Depuis 2015, le Burkina Faso est confronté à une menace terroriste qui a impliqué l'usage par les terroristes de mines antipersonnel improvisées (MAI) principalement activées par la victime elle-même et ce, dès octobre 2016.

B- Défis concernant l'article 5

Depuis 2016, le Burkina Faso est confronté à un défi concernant l'article 5 de la Convention. En effet il constate ou soupçonne l'existence de localités contaminées sous sa juridiction ou son contrôle. La présence des MAI est prouvée par les récurrents rapports d'incidents et les statistiques relatives aux victimes. Dans le cadre de la présente demande de prolongation il s'agit de :

- faire l'analyse initiale de la menace ;
- mettre en place un système de gestion de l'information ;
- réaliser des enquêtes non techniques ;
- poursuivre et renforcer les sessions d'éducation aux risques des engins explosifs et
- effectuer des tâches ponctuelles de Neutralisation, Enlèvement, Destruction des Explosif (NEDEX).

La présente requête est la première demande de prolongation formulée par le Burkina Faso au titre de l'article 5 de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Les communes suspectées sont environnantes à celles ayant connu des incidents liés à des mines antipersonnel improvisées.

Au Burkina Faso, l'inaccessibilité des communes est liée à l'intensité des attaques terroristes et les risques liées aux MAI. Ainsi selon le contexte sécuritaire certaines communes restent inaccessibles pour les activités de lutte antimine.



C. Caractéristiques géographiques des zones contaminées

Les localités contaminées présentent divers défis géographiques, notamment :

a) **éloignement** : La plupart des localités minées sont situées dans des régions reculées du centre, ce qui rend laborieux l'accès et le transport des équipements nécessaires ainsi que la mobilité des démineurs.

b) **végétation** : La végétation dense dans certaines localités notamment dans les régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins rend la détection des mines antipersonnel improvisées plus complexe et augmente le risque pour les démineurs.

c) **caractéristiques du sol** : Les sols rocheux ou sablonneux dans certaines régions compromettent l'efficacité des équipements de détection et ralentissent les opérations.

d) **les conditions climatiques** : Les aléas climatiques tels que les fortes chaleurs, les grands vents et la forte pluviométrie selon les localités ralentissent les opérations et l'utilisation des systèmes de détection par animaux.

D. Informations sur les victimes

Les incidents liés aux MAI ont causé de nombreuses victimes au Burkina Faso. Si les premières victimes étaient les personnels des Forces Défense et de Sécurité, à partir de 2018 ont été enregistrées les premières victimes civiles. Selon les données recueillies par le Service des Nations Unies de Lutte antimines (UNMAS) de janvier 2017 à juin 2024, les mines antipersonnel improvisées ont provoqué plus de 817 incidents sécuritaires, entraînant 1627 victimes environ, dont 805 morts et 822 blessés parmi les civils, ainsi que 338 morts et 414 blessés parmi les Forces de Défense et de Sécurité. De janvier à juin 2024, 146 incidents d'EEI ont été enregistrés. Ces incidents ont fait 79 victimes (29 tués et 50 blessés) dont 60% civiles (32% de femmes et 35% d'enfants).

E. Structures nationales de déminage

E.1. Autorité nationale chargée de la mise en œuvre de la Convention

L'autorité nationale de lutte antimines au Burkina Faso est la Commission Nationale de Contrôle des Armes (CNCA). Elle est responsable de la mise en œuvre de la Convention, y compris l'évaluation, le déminage, l'éducation aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées et la rédaction des rapports. La commission est chargée en outre de coordonner les interventions des différents acteurs humanitaires. Les actions de détection et de neutralisation sont essentiellement mises en œuvre par le génie militaire qui abrite le centre national de déminage.



E.2. Efforts pour une capacité nationale durable

Pour assurer la mise en place d'une capacité nationale durable afin de dépolluer les localités contaminées, le Burkina Faso a pris plusieurs mesures.

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs nationaux, le Burkina Faso a formé des unités de déminage au sein des forces armées nationales et les forces de sécurité intérieure notamment des unités pour la détection et la neutralisation des mines antipersonnel improvisées. A cela s'ajoute, en outre, l'élaboration de documents stratégiques notamment les normes burkinabè d'action contre les mines (NOBAM) qui encadrent les activités de lutte antimine et la stratégie nationale de lutte contre les EEI pour la période 2023-2027 (SNLC-EEI 2023-2027).

Le Burkina Faso a été accompagné par des acteurs internationaux du système des Nations unies principalement le Service de Lutte Antimines des Nations Unies (UNMAS) de 2019 à 2024, lequel s'est retiré du pays suite à des contraintes selon celui-ci inhérentes au financement de leurs activités. Aussi l'UNICEF accompagne des programmes d'éducation aux risques liés aux engins explosifs au profit des éducateurs et des enfants.

Les ONG internationales dont Mine Advisory Group (MAG), Humanity & Inclusion (HI), le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC), DanChurchAid, le Centre de gouvernance pour le secteur de la Sécurité (DCAF) participent au renforcement des capacités locales en matière de déminage et d'éducation aux risques.

Des Organisations de la Société civile locale apportent également leurs contributions surtout pour assurer l'éducation aux risques des engins explosifs au profit des communautés.

F. Méthodes et normes utilisées pour identifier et libérer les communes où l'on sait ou soupçonne la présence de mines antipersonnel improvisées

Le Burkina Faso utilise une combinaison de méthodes pour identifier et libérer les communes contaminées. Pour la détection et la destruction des MAI les méthodes cynophile et manuelle sont actuellement utilisées. Ces actions sont mises en œuvre conformément aux normes nationales de lutte antimines (NOBAM). Ces normes sont régulièrement mises à jour pour rester conformes aux meilleures pratiques internationales.

Les méthodologies utilisées pour les opérations de déminage incluent :

a) déminage manuel : utilisation de détecteurs de métaux pour localiser les explosifs, suivie de l'excavation manuelle et de la neutralisation des mines antipersonnel improvisées.



b) systèmes de détection par animaux : utilisation de chiens spécialement dressés pour détecter les mines antipersonnel improvisées grâce à leur odorat.

F.1. Considérations climatiques et environnementales

Conformément au plan d'action Siem Reap-Angkor, la protection de l'environnement demeure un aspect fondamental dans la mise en œuvre de la Convention au Burkina Faso. La Bataille pour le Renforcement de la Couverture Végétale du Faso (BARCOUVE) adopté prévoit la mise en place de quarante-cinq (45) bosquets à travers le pays, c'est à dire un par province afin de juguler les dégradations déjà constatées depuis le début de la crise. En outre le Fond Vert pour le Climat (FVC) a élaboré le Guide de conception et d'implémentation des projets climat sur les territoires fragiles du Burkina Faso. Ceci en réponse aux actions d'adaptation et d'atténuation climatiques dans un contexte sécuritaire difficile. Tous ces efforts montrent l'engagement du Burkina Faso à utiliser des méthodes et des normes efficaces pour identifier et libérer les communes contaminées, tout en tenant compte des considérations climatiques et environnementales. Une norme burkinabè de lutte contre les mines en matière d'environnement sera élaborée au premier trimestre de 2026.

F.2. Efforts déployés pour assurer l'exclusion effective des civils des localités contaminées et méthodes employées

Dans le cadre des opérations de sécurisation du territoire, les populations civiles ne sont pas exclues des zones d'intervention, cependant des actions de détection et de destruction des MAI sont réalisées par le Génie militaire pour faciliter le retour des populations déplacées de leurs communes d'origine.

G. Ressources mises à disposition pour appuyer les progrès réalisés à ce jour

Le Burkina Faso a bénéficié d'un soutien financier significatif pour appuyer ses efforts de déminage. Ce soutien provient à la fois de sources internationales et nationales :

- Les Nations Unies : Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
- l'UNICEF et le Service de Lutte Antimines des Nations Unies (UNMAS) ont fourni une assistance technique et financière pour les opérations de déminage ;
- Les gouvernements étrangers :
 - La République Fédérale d'Allemagne a accompagné l'Etat burkinabè dans la construction d'un Centre National de Déminage (CND) et d'un centre cynophile à hauteur de deux milliards de francs CFA environ,
 - Le Canada a apporté un soutien financier à travers UNMAS et MAG respectivement pour l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les mines antipersonnel improvisées et le renforcement des capacités de déminage du Burkina Faso.



- le gouvernement du Burkina Faso : Le gouvernement a alloué des ressources financières pour la formation des spécialistes en search and detect et en Nedex, l'acquisition de matériels de détection et de neutralisation et la sensibilisation aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées.

H. Implications humanitaires, économiques, sociales et environnementales

Les mines antipersonnel improvisées ont un impact dévastateur sur les communautés locales. Les conséquences sociales et économiques incluent :

a) déplacements de populations : Dans les localités contaminées par les mines antipersonnel improvisées les populations sont obligées de quitter leurs foyers, entraînant des déplacements internes vers des localités plus sûres.

b) perte de moyens de subsistance : Les agriculteurs et les éleveurs ne peuvent plus accéder à leurs terres, ce qui entraîne une perte de revenus et une insécurité alimentaire. Les activités commerciales source de revenus d'une importante partie de la population, sont entravées par le phénomène des mines antipersonnel improvisées sur les axes de communication.

c) stress et traumatisme : Les incidents liés aux mines antipersonnel improvisées causent un stress psychologique important et des traumatismes parmi les survivants et les communautés affectées.

I. Durée du temps demandé et justification de ce temps

Le Burkina Faso demande une prolongation jusqu'au 31 décembre 2028. Ce temps est nécessaire pour mener à bien l'analyse initiale de la contamination, mettre en place un système de gestion de l'information, réaliser des enquêtes non techniques et réaliser des tâches de NEDEX par le Génie Militaire. Parallèlement à ces activités se tiendront de manière continue des activités d'EREE au profit des communautés à risque. Les activités prévues au cours de la période de prolongation s'établissent comme suit :

- Collecte d'informations ;
- Renforcement des capacités ;
- Planification et mise en œuvre ;
- Suivi et évaluation ;
- Mobilisation des ressources ;
- Education aux risques des engins explosifs.

J. Plan de travail pour la période de prolongation demandée

- Analyse initiale de la contamination ;
- Gestion de l'information ;



- Enquêtes non-techniques ;
- Tâches de NEDEX ;
- Éducation aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées.



Exposé détaillé

1. Origine de la contamination au titre de l'article 5

Au moment de l'entrée en vigueur de la Convention pour le Burkina Faso le 1^{er} mars 1999, le pays n'était pas confronté à une contamination par les mines antipersonnel en vertu de l'article 5 de la Convention. En effet, à cette époque, le Burkina Faso avait signalé qu'il n'existait aucune zone minée sous sa juridiction ou son contrôle.

Cependant, le contexte régional en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement dans la zone sahélienne au tournant de la décennie 2010 a largement contribué à l'émergence et à la prolifération d'armes et d'engins explosifs. Cette situation a évolué au fil des années. Depuis 2015, le Burkina Faso est confronté à une menace terroriste qui a impliqué l'usage par les terroristes de mines antipersonnel improvisées (MAI) principalement activées par la victime elle-même et ce, dès octobre 2016.

Les attaques par MAI ont touché majoritairement les régions administratives suivantes : le Sahel, l'Est, le Centre-nord, le Nord, la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Centre-Ouest et le Centre-Est, soit huit (8) régions sur les treize (13) que compte le Burkina Faso. La tendance de la menace MAI est de se propager sur les autres régions. En plus de son expansion géographique, la menace touche la population civile dont le nombre de victimes ne cesse de croître.

1.1. Menace des Mines antipersonnel improvisées

Les groupes terroristes ont diversifié leurs modes opératoires en incluant l'utilisation des mines antipersonnel improvisées, ce qui a conduit à une recrudescence des incidents à partir de 2018-2019. Ces incidents ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, des blessures graves, des déplacements des populations ainsi que la destruction d'infrastructures socioéconomiques et administratives telles que les écoles, les routes, les ouvrages de franchissement, les infrastructures de retenue d'eau, les installations de télécommunication etc. Le Burkina Faso a enregistré son premier incident MAI le 23 août 2016. Les MAI sont majoritairement utilisées sur les axes empruntés par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et aux alentours des zones de vie des populations civiles. Ces MAI sont découvertes par les populations civiles ou par les FDS en opération. Les MAI utilisées au Burkina Faso sont fabriquées à base de matériels de consommation courante et sont essentiellement activées par la victime. Elles visent à ralentir les opérations de sécurisation et de ravitaillement d'une part et d'autre part à installer un sentiment de terreur au sein de la population civile, les empêchant ainsi de mener sereinement leurs activités.

1.2. Défis concernant l'article 5

Le Burkina Faso a signé la convention le 3 décembre 1997 et l'a ratifié le 16 septembre 1998. Celle-ci est entrée en vigueur à l'égard du Burkina Faso le 1^{er} mars 1999.



Dès lors, le Burkina Faso s'est investi à respecter et à mettre en œuvre les obligations qui le lie à cet important accord. A partir de 2016 le pays a fait face à des attaques de groupes terroristes qui utilisent les engins explosifs improvisés (EEI) comme opératoire. Ces engins sont majoritairement déclenchés par les victimes elles-mêmes.

Le premier incident comportant l'utilisation d'engins explosifs remonte à janvier 2016, lors de l'attaque terroriste complexe contre l'hôtel Splendide et le Café Cappuccino à Ouagadougou. Après une période relative d'accalmie, les attaques par EEI reprennent en août 2017 dans la province du Soum dans la région du sahel et ont visé quasi-systématiquement les Forces de Défense et de Sécurité sur les axes routiers. Ces attaques par EEI se sont par la suite étendues aussi bien sur le plan géographique en touchant de façon croissante d'autres régions administratives du pays que les populations civiles dont le nombre de victimes ne cesse de croître.

Face à ce phénomène nouveau auquel les acteurs nationaux étaient très peu préparés, le Gouvernement a développé plusieurs initiatives dès les premières heures en vue de la compréhension, de l'identification et du traitement de la menace. Ces initiatives sont entre autres :

- le renforcement de la coopération technique avec certains pays et organismes partenaires en matière de lutte contre le phénomène ;
- l'établissement d'un bureau du service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS) au Burkina Faso en 2019 ;
- la mise en place du groupe de travail des acteurs de la lutte antimines en 2019 ;
- la création de l'autorité nationale de lutte antimines en 2021 ;
- la formation des EOD au sein des forces de défense et des forces de sécurité intérieure ;
- la mise en place de centres cynophile et de déminage ;
- la formation d'acteurs nationaux et humanitaires en Gestion de l'Information ;
- la création d'un sous cluster lutte antimines au niveau du système des Nations Unies au Burkina Faso ;
- le tenue des sessions d'éducation aux risques des engins explosifs au profit des populations affectées, des acteurs humanitaires, des organisations de la sociétés civile, des collectivités territoriales et des agents de l'administration publique ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les EEI et son plan d'actions ;
- l'élaboration des normes nationale de lutte antimines ;
- l'adoption de textes réglementant l'importation, la commercialisation, la distribution et l'utilisation des composants et précurseurs d'EEI.

La combinaison de ces efforts avec les opérations de reconquête du territoire national ont permis, ces dernières années, de sécuriser et de réinstaller des populations civiles déplacées dans leurs localités d'origines. Ces opérations ont également concerné des actions de dépollution des zones de vie des populations afin de leur permettre de reprendre le cours normal de leur vie. Cependant, le caractère mutant, adaptif et itératif de la crise que connaît le Burkina Faso, la poursuite des opérations de sécurisation et le mode opératoire des groupes terroristes qui renouvellent sans cesse la pose des MAI même après des actions de dépollution, ne permettent pas de déclarer définitivement ces zones sûres. Toutefois, dans le cadre de la présente demande de prolongation, des enquêtes et/ou des actions de dépollution seront davantage menées dans ces zones.



Sur la scène internationale, le Burkina Faso s'est aussi investi notamment à travers sa participation active aux rencontres et conférences traitant de la problématique des mines antipersonnel en général et des EEI en particulier, parmi lesquelles les sessions de travail de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il s'est agi au cours de ces rencontres et sessions de travail, d'expliquer la particularité du phénomène que connaît le pays, de la possibilité de caractérisation des incidents comme relevant de la convention et de la mise en œuvre de ses mécanismes pour le Burkina Faso. A ce titre, lors de la 21^{ème} assemblée des Etats parties à la convention, tenue à Genève du 20 au 24 novembre 2023, le Burkina Faso a déclaré sa contamination aux mines antipersonnel improvisées. A cette même occasion, il a sollicité d'une part, l'assistance et la coopération internationale pour renforcer la lutte contre le phénomène et d'autre part, un délai de prolongation au titre de l'article 5. En outre, le Burkina Faso a soumis en avril 2024 son premier rapport national de transparence au titre de l'article 7 pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Depuis 2016, le Burkina Faso est confronté à un défi concernant l'article 5 de la Convention. En effet il constate ou soupçonne l'existence de localités contaminées sous sa juridiction ou son contrôle. La présence des MAI est prouvée par les récurrents rapports d'incidents et les statistiques relatives aux victimes. Dans le cadre de la présente demande de prolongation il s'agit de :

- faire l'analyse initiale de la menace ;
- mettre en place un système de gestion de l'information ;
- réaliser des enquêtes non techniques ;
- poursuivre et renforcer les sessions d'éducation aux risques des engins explosifs et
- effectuer des tâches ponctuelles de Neutralisation, Enlèvement, Destruction des Explosif (NEDEX).

1.3. Progrès dans l'identification et la destruction des mines antipersonnel improvisées

Pour faire face à cette nouvelle contamination, le Burkina Faso a élaboré une Stratégie Nationale de Lutte Contre les Engins Explosifs Improvisés (SNLC-EEI) pour la période 2023-2027. Cette stratégie vise à renforcer le cadre juridique et institutionnel, à améliorer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre les mines antipersonnel improvisées, à renforcer la coopération régionale et internationale et à coordonner les efforts de déminage.

Des actions concrètes ont été mises en place, telles que la formation des forces de défense et de sécurité en détection, fouille et identification, la sensibilisation des populations locales, la création d'un centre national de déminage et la mise en place d'unités cynophiles. Ces efforts ont permis de progresser dans l'identification et la destruction des mines antipersonnel improvisées, contribuant ainsi à la sécurisation du territoire national.

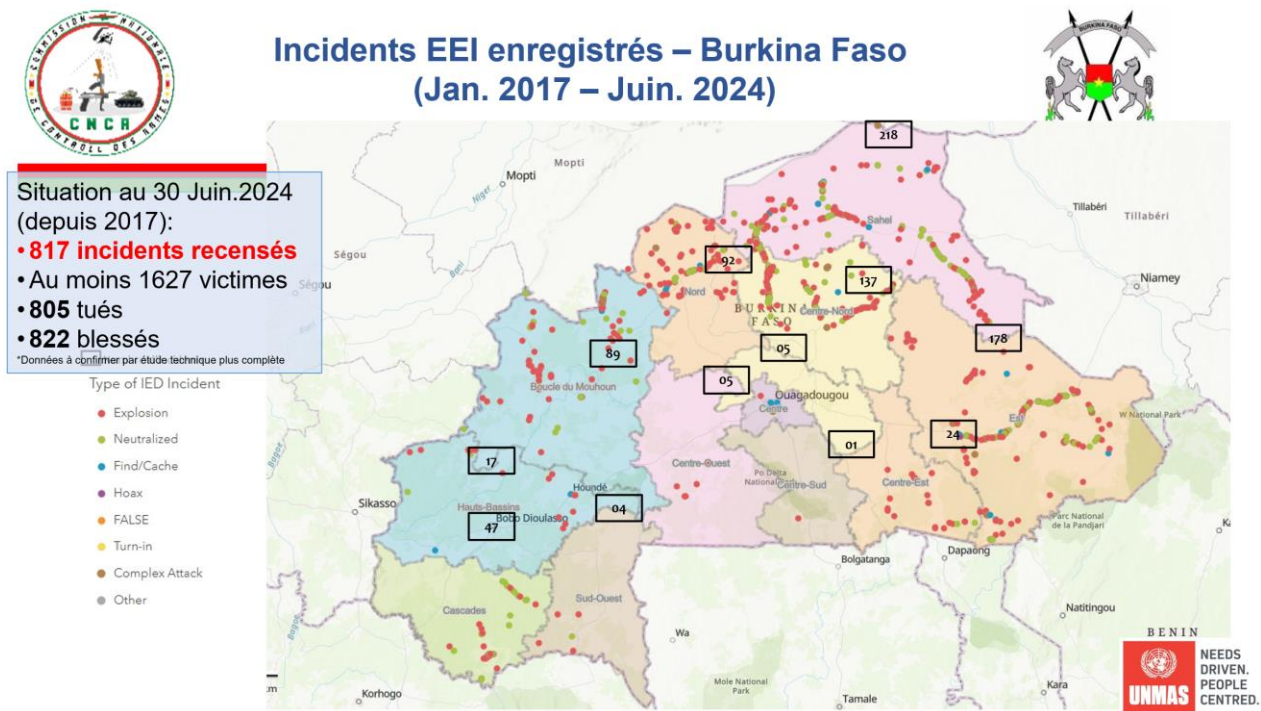


2. Nature et ampleur du défi à relever au titre de l'article 5 : aspects quantitatifs

2.1. Liste des communes contenant des mines antipersonnel improvisées

Le Burkina Faso a identifié plusieurs communes où des incidents liés à des mines antipersonnel improvisées ont été enregistrés et des communes soupçonnées d'en contenir. Ces communes sont principalement situées dans les régions administratives du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord, du Nord, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Ouest, du Centre-Est et des Hauts-Bassins.

2.2. Ventilation des informations par communes



1

Carte 1 : Répartition géographique des incidents

Les informations sur les communes suspectées et confirmées sont ventilées comme suit :

Région	Province	Communes où les incidents MAI ont été enregistrés	Communes soupçonnées de contenir des MAI	Total des communes	Total de communes confirmées et soupçonnées par région
Sahel	Séno	05	01	06	26

¹ Juin 2024 correspond à l'arrêt de collecte de données liées aux incidents MAI par UNMAS.



Région	Province	Communes où les incidents MAI ont été enregistrés	Communes soupçonnées de contenir des MAI	Total des communes	Total de communes confirmées et soupçonnées par région
	Soum	09	00	09	
	Oudalan	05	00	05	
	Yagha	06	00	06	
Est	Gourma	06	00	06	27
	Gnagna	02	05	07	
	Komandjari	03	00	03	
	Kompienga	03	00	03	
	Tapoa	07	01	08	
Centre-Nord	Sanmatenga	06	05	11	28
	Namentenga	03	05	08	
	Bam	04	5	09	
Nord	Yatenga	11	02	13	22
	Loroum	04	0	04	
	Zandoma	01	04	05	
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	04	03	07	37
	Banwa	05	01	06	
	Nayala	03	03	06	
	Sourou	05	03	08	
	Kossi	05	05	10	
Cascades	Comoé	04	05	09	09
Sud-Ouest	Poni	03	07	10	10



Région	Province	Communes où les incidents MAI ont été enregistrés	Communes soupçonnées de contenir des MAI	Total des communes	Total de communes confirmées et soupçonnées par région
Centre-Ouest	Sissili	02	05	07	13
	Ziro	02	04	06	
Hauts-Bassins	Houet	02	11	13	33
	Kénédougou	03	10	13	
	Tuy	03	04	07	
Centre-Est	Boulgou	02	11	13	21
	Koulikpé	06	02	08	
TOTAL		124	102	226	226

Tableau 1 : Récapitulatif des communes confirmées et suspectées contaminées

Les communes suspectées sont environnantes à celles ayant connu des incidents liés à des mines antipersonnel improvisées.

2.3. Ventilation des informations par type de munitions concernées

Les types de munitions concernées incluent principalement des mines antipersonnel improvisées (MAI) activées par la victime et utilisées par des groupes terroristes.

2.4. Informations géographiques spécifiques

Pour le cas particulier du Burkina Faso qui fait face aux mines antipersonnel improvisés sans plan de pose, les données collectées concernent des incidents qui ont lieu dans les zones et lieux épars, ce qui rend difficile la délimitation des zones et l'élaboration des polygones. Cette situation a conduit à la prise en compte uniquement des coordonnées géographiques des incidents et des zones suspectées. La présente demande de prolongation permettra au Burkina Faso de définir les superficies des zones contaminées sur la base de l'analyse initiale de la contamination.

Les défis sont répartis dans 226 communes du Burkina Faso. Le tableau en 2.2 fournit des informations détaillées au niveau des régions impactées.

Ces informations montrent l'ampleur du défi à relever pour le Burkina Faso en matière de déminage et de sécurisation des zones affectées par les mines antipersonnel improvisées.



Au Burkina Faso, l'inaccessibilité des communes est liée à l'intensité des attaques terroristes et les risques liés aux MAI. Ainsi selon le contexte sécuritaire certaines communes restent inaccessibles aux acteurs humanitaires pour les activités de LAM. Toutefois les activités d'éducation aux risques et les enquêtes non techniques peuvent y être menées.

3. Nature et ampleur du défi restant à relever au titre de l'article 5 : aspects qualitatifs

3.1. Problèmes d'accès aux localités pour des raisons de sécurité

L'accès aux localités impactées au Burkina Faso est souvent entravé par des problèmes de sécurité dus à la présence et à l'activité des groupes terroristes. L'évolution de la situation sécuritaire fait l'objet d'une appréciation globale des autorités régionales et centrales préalable à toute opération de réinstallation et d'accessibilité des communes.

3.2. Caractéristiques géographiques des zones contaminées

Les localités contaminées présentent divers défis géographiques, notamment :

- a) **Éloignement** : La plupart des localités minées sont situées dans des régions éloignées de la capitale qui est au centre, ce qui rend difficile l'accès et le transport des équipements nécessaires ainsi que la mobilité des démineurs.
- b) **Végétation** : La densité de la végétation dans certaines localités notamment dans les régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins rend la détection des mines antipersonnel improvisées plus complexe et augmente les risques pour la population civile et les démineurs.
- c) **Caractéristiques du sol** : Les sols rocheux ou sablonneux dans certaines régions compromettent l'efficacité des équipements de déminage et ralentissent les opérations.
- d) **Les aléas climatiques** : les fortes chaleurs, les grands vents et la forte pluviométrie selon les localités ralentissent les opérations et l'utilisation des systèmes de détection par animaux.

3.3. Informations sur les victimes

La problématique d'une bonne gestion des données liées aux incidents EEI, notamment celles en lien avec les victimes est une préoccupation majeure. Le Burkina Faso entend s'y investir afin d'apporter les réponses les meilleures. Pour ce faire, le Burkina Faso entend solliciter l'appui, l'assistance et la coopération internationale dans ce domaine.

Il est opportun de rappeler que les premières victimes étaient les personnels des Forces Défense et de Sécurité et à partir de 2018 l'on a enregistré les premières victimes civiles. Selon les données recueillies par le Service des Nations Unies de Lutte antimines (UNMAS) de janvier 2017 à juin 2024, les mines antipersonnel improvisées ont provoqué



plus de 817 incidents sécuritaires, entraînant 1627 victimes environ, dont 805 morts et 822 blessés parmi les civils, ainsi que 338 morts et 414 blessés parmi les Forces de Défense et de Sécurité. De janvier à juin 2024, 146 incidents d'EEI ont été enregistrés. Ces incidents ont fait 79 victimes (29 tués et 50 blessés) dont 60% de civils (32% de femmes et 35% d'enfants).

Les informations enregistrées sur les victimes sont réparties comme suit :

INCIDENTS PAR REGION			
REGION	INCIDENTS AVEC VICTIMES	INCIDENTS SANS VICTIMES	TOTAL
BOUCLE DU MOUHOUN	58	32	90
CASCADES	16	31	47
CENTRE	2	3	5
CENTRE-EST	21	4	25
CENTRE-NORD	61	75	136
CENTRE-OUEST	5	0	5
CENTRE-SUD	1	0	1
EST	88	90	178
HAUTS-BASSINS	14	3	17
NORD	59	33	92
SAHEL	103	114	217
SUD-OUEST	4	0	4
TOTAL	432	384	817

Tableau 2 : Distribution spatiale des incidents dus aux MAI de 2017 à 2024

Concernant les victimes répertoriées dans le tableau ci-dessus, il convient de noter que ces données proviennent du système de gestion de l'information mis en place par le service de lutte antimines des nations unies (UNMAS). Il ne fournissait pas de spécification permettant de déterminer la typologie des EEI à l'origine des cas incidents et des victimes. Cependant, la majeure partie des rapports faisait régulièrement mention d'incidents dus à des MAI activées par la victime.

4. Structures nationales de déminage

4.1. Autorité nationale chargée de la mise en œuvre de la Convention

L'autorité nationale de lutte antimines au Burkina Faso est la **Commission Nationale de Contrôle des Armes (CNCA)** créée en 2021. Elle est sous tutelle administrative de la Primature. La CNCA est responsable de la mise en œuvre de la Convention, y compris l'évaluation, le déminage, l'éducation aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées et la rédaction des rapports. La commission est chargée en outre de coordonner les interventions des différents acteurs humanitaires du domaine de



responsabilité lutte antimines. Les actions de détection et de neutralisation sont essentiellement mises en œuvre par le génie militaire qui abrite actuellement le centre national de déminage. Les unités des forces de sécurité intérieure bénéficient de formation en déminage. Celles-ci participent aux opérations de réinstallation de populations civiles dans les zones libérées mais aussi en cas d'alertes émises.

4.2. Efforts pour une capacité nationale durable

Pour assurer la mise en place d'une capacité nationale durable afin de dépolluer les localités contaminées, le Burkina Faso a pris plusieurs mesures :

a) Renforcement des capacités des acteurs nationaux : Le Burkina Faso a formé des unités de déminage au sein des Forces Défense et de Sécurité notamment des unités pour la détection et la neutralisation des mines antipersonnel improvisées.

b) Elaboration de documents stratégiques : Le Burkina Faso a élaboré, entre 2021 et 2023, douze normes burkinabè d'action contre les mines (NOBAM) encadrant les activités de lutte antimines :

- NOBAM 01 : glossaire des termes et définitions ;
- NOBAM 02 : éducation aux risques des engins explosifs ;
- NOBAM 03 : gestion de l'information et rédaction des rapports ;
- NOBAM 04 : accréditation des organisations EREE ;
- NOBAM 05 : enquête non technique ;
- NOBAM 06 : liaison communautaire ;
- NOBAM 07 : assistance aux victimes ;
- NOBAM 08 : procédures d'allocation des tâches ;
- NOBAM 09 : neutralisation et destruction des engins explosifs ;
- NOBAM 10 : planification nationale de destruction des stocks ;
- NOBAM 11 : système de détection par animaux ;
- NOBAM 12 : neutralisation des Engins Explosifs Improvisés.

Ces normes alignées sur les NILAM seront au besoin régulièrement mises à jour.

Le Burkina Faso dispose également d'une SNLC-EEI pour la période 2023-2027. Pour se conformer à ses engagements au titre de l'article 9 de la convention d'Ottawa, le Burkina Faso a adopté le décret n°2001-180/PRES/PM/SECU du 02 mai 2001 portant interdiction des mines antipersonnel au Burkina Faso. Aussi une norme (NOBAM) axée sur la protection de l'environnement sera élaborée au cours du deuxième trimestre 2026 dans l'optique de renforcer les considérations environnementales de l'autorité nationale.

De textes réglementant l'importation, la commercialisation, la distribution et l'utilisation des composants et précurseurs d'EEI ont été adoptés.

c) Collaboration internationale : le **Service de Lutte Antimines des Nations Unies (UNMAS)** dès 2019, suite à la sollicitation du Burkina Faso, a lancé les activités de la



LAM à travers des renforcements de capacités techniques et opérationnelles des acteurs nationaux, des formations de formateurs et la mise en place d'une base de données des incidents MAI. A partir de 2024 suite à des contraintes selon elle inhérentes au financement de ses activités, l'institution s'est retirée du pays. En outre, l'**UNICEF** accompagne le pays à travers des programmes d'éducation aux risques liés aux engins explosifs au profit des éducateurs et des enfants. (Cf. tableau en 4.3.c). Aussi, le **PNUD** et l'**ONUSD** accompagnent le Burkina Faso dans la lutte antimines, notamment sur le contrôle des composants et précurseur d'EEL en ce qui concerne l'**ONUSD**.

d) Organisations de la Société civile et ONG locales : Les acteurs de l'administration publique et les Organisations de la société civile (ACODEV, APADE, AMMIE, ASD, ASMADE, ATY, APEPJ, CASGV, ECLUD, RASALAO, Tin Tua, SOLIDEV, WILPF) ont bénéficié de sessions de formations adéquates pour assurer l'éducation aux risques aux engins explosifs au profit des communautés. Cf. tableau en 4.3.c)

En plus de ces efforts, le Burkina Faso participe aux fora au niveau régional aux cours desquels il partage son expérience sur la LAM notamment la rencontre régionale du forum global contre le terrorisme, tenue en Mai 2025 à Abuja.

4.3. Efforts pour l'éducation et la réduction des risques liés aux mines antipersonnel improvisées

Le Burkina Faso fournit des efforts pour réduire les risques liés aux MAI à travers la formation des FDS, des communautés locales, les collectivités territoriales, les agents de l'administration publique et établit des partenariats avec les ONG :

a) Campagnes d'EREE : des campagnes sont menées dans les régions affectées pour sensibiliser les populations locales aux dangers des mines antipersonnel improvisées et aux mesures de sécurité à adopter. Environ cinq cent cinquante mille (550 000) personnes ont été sensibilisées.

b) Formation en secours d'urgence : les communautés bénéficient depuis 2024 d'une formation aux premiers secours pour accroître les chances de survie des blessés d'engins explosifs.

c) Partenariats avec des ONG internationales : Le Burkina Faso travaille en partenariat avec des organisations non gouvernementales telles que **Mines Advisory Group (MAG)**, **Humanity & Inclusion (HI)**, le **Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC)**, **DanChurchAid (DCA)**, **Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF)** pour la conception de thématiques en lien avec l'EREE afin de renforcer les capacités des communautés locales.



N°	Nom de l'organisation	Titre du projet LAM	Type d'activités clés	Cibles par projet	Budget en FCFA	Bailleur	Durée de l'action	Région d'intervention	Communes d'intervention	Partenaires de mise en œuvre
1	DRC		EREE	23454	39 619	DANIDA	01/09/2024 au 31/12/2024	Centre-Nord	Boussouma, Kaya	
				36				Centre	Ouagadougou	
			EREE	4532	2497	ECHO	01/09/2024 au 31/12/2024	Centre-Nord	Pissila Barsalgho Mané Yalgo	
				378				Nord	Ouahigouya Titao	



				50				Sahel	Djibo Gorom-Gorom	
			EREE	400	3137	ECHO	01/09/2024 au 31/12/2024	Nord	Ouahigouya Titao	
				501				Sahel	Djibo Arbinda	
2	DRC	Renforcer la protection, la cohésion sociale et répondre aux besoins fondamentaux en réponse à l'augmentation des déplacements dans le Sahel central	EREE		19 842	DANIDA	Janv-Déc 2025	Centre - Nord		
		Assistance en soutien Psychosocial et protection pour les populations affectées par le conflit au Burkina Faso	EREE	Staff DRC, Staff ECLUD+ communautés	750	ECHO	Janv-avr 2025	Centre - Nord	Boussouma, Kaya, Pissila, Barsalgho, Yalgo et Mané	
								Nord et Sahel	Ouahigouya, Titao, Djibo et Gorom Gorom	ECLUD, HI



		Contribuer à la résilience et à l'autonomisation des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés d'accueil dans la région du Sahel au Burkina Faso	EREE		4369	BPRM	2025	Sahel	Gorom Gorom	
		Réponse d'urgence de Protection et de prise en charge des cas de violences basées sur le genre dans la région de la Boucle du Mouhoun	EREE	Staff DRC+ comité communautaire+ acteurs locaux (association + ONG)	5000	SIDA	2025	Boucle du Mouhoun	Dédougou	
3	Mines Advisory Group (MAG)	Projet visant à contribuer à la réduction de la violence armée dans les pays du Sahel Central et du Golfe de Guinée- Burkina Faso	Renforcement de capacités locales en gestes de premiers secours et EREE	9033	96 666	PSOP/CANADA	08 mois	Cascades	Ouo, Tiefora, Sideradougou, Sindou, Mangodara,	ASD
				1910				Boucle du Mouhoun	Nouna, Tougan, Solenzo	CASGV
4	Association Tin Tua	Assistance multisectorielle aux personnes affectées par la crise sécuritaire dans la province de la Gnagna	EREE	30	3027	Fondation Hilton	Juillet 2024 à Juin 2025	Est	Manni, Piela et Bogandé	
			EREE	90	1200	Fondation Hilton	Juillet 2024 à Juin 2026		Manni, Piela et Bogandé	
		Fourniture d'une assistance humanitaire d'urgence	EREE	18	3881	UNICEF	Mars 2025 à		Matiacoali, Pama et Komienga	



		multisectorielle intégrée aux enfants (filles et garçons), personnes déplacées internes et hôtes vulnérables des communes de Pama, Kompienga, Diapaga, Matiacoali, Bogandé, Fada dans la région de l'Est »					Fevrier 2026			
			EREE	3082	3783	UNICEF	Mars 2025 à Fevrier 2027		Matiacoali, Pama et Kompienga	
		BRICS	EREE	1875	2066	Fondation PATRIP	Avril 2025 à décembre 2026	Centre-Est	Bittou et Yargatenga	
			EREE	54	3 000	Fondation PATRIP	Avril 2025 à décembre 2026		Bittou et Yargatenga	
5	Fondation Terre des Hommes Italie	Fournitures d'un paquet de services de délivrance de documents d'état civil aux enfants affectés par la crise humanitaire et sécuritaire et de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et les engins explosifs improvisés (EEI) dans la Région du Sahel au Burkina Faso	EREE	900	3 500	UNICEF	1er juillet au 31 décembre 2024	Sahel	Dori, Gorom-Gorom, Arbinda, Djibo et Sebba	DP Action humanitaire
			EREE	30	3 256	UNICEF	1er juillet au 31 décembre 2024		Dori, Gorom-Gorom, Arbinda, Djibo et Sebba	DP Action humanitaire



6	APIJCN	Réponse à base communautaire pour la continuité de l'éducation dans un environnement protecteur dans les communes de la région du Centre-Nord affectées par la crise sécuritaire	EREE	Enfant de 5 à 18 ans	201 951	ECHO	Janvier à décembre 2025	Centre-Nord	Barsalogho, Pensa	APIJCN UNICEF
7	UNICEF	Contribution to Disability Inclusive Humanitarian Response (Formation BMH et enfant victime de mines) Sahel et BMH	Assistance aux victimes		36 071	Fonds Norvégiens	2025	Sahel et Boucle du Mouhoun		
		Building resilience in the Sahel	EREE		21 230	BMZ	2025	Centre-Est, Est et Centre-Nord.		
8	APADE	Fourniture de services de protection pour les enfants (filles et garçons) et de réponse en Wash d'urgence aux populations déplacées interne et familles d'accueil dans les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun	EREE	11 000		UNICEF	Juillet 2023 à Avril 2024	Boucle du Mouhoun	Di;Gomboro;Lanfiera	



		Fourniture de services de protection pour les enfants (filles et garçons) et de réponse en Wash d'urgence aux populations déplacées interne et familles d'accueil dans les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun	EREE	30	3767	UNICEF	Du 27 au 29 Février 2024	Boucle du Mouhoun	Dedougou, Di;Gomnoro et Lanfiera	
		Fourniture d'une aide humanitaire d'urgence intégrée de Protection, pour répondre aux besoins des populations déplacées et renforcer la résilience communautaire dans la commune de Ouahigouya	EREE	6500	3583	UNICEF	De Mai 2023 a Février 2024	Nord	Ouahigouya	
9	Croix-Rouge Burkinabè (CRBF)	Assistance multisectorielle rapide aux populations vulnérables (hôtes et PDI) affectées par la crise sécuritaire et la Covid 19 dans les zones difficiles d'accès de la région du Centre Nord, Province du Bam (Kongoussi, Bourzanga, Zimtenga, Nasséré, Rollo, Sabce, Guibaré et Tikaré)	EREE	4 427	214 675	UNICEF	Août 2023-octobre 2024	Nord	Kongoussi, Bourzanga, Zimtenga, Nasséré, Rollo, Sabce, Guibaré et Tikaré	UNICEF



10	Humanité & Inclusion	Action Humanitaire Inclusive et Réduction de la Violence Armée	Sensibilisation des acteurs éducatifs sur la sensibilité au conflits	150	6033	GFFO/ DGD Humanitaire	Février 2025	Centre Est ; Sahel	Dori, Tenkodogo, Zabré	HI
		Action Humanitaire Inclusive et Réduction de la Violence Armée	Conception et production d'outils EREE		13691	GFFO/ DGD Humanitaire	Janvier – décembre 2025	Centre	Ouagadougou	HI
		Action Humanitaire Inclusive et Réduction de la Violence Armée	Réalisation de session d'EERE	17 500	23071	GFFO/ DGD Humanitaire	Janvier – décembre 2025	Sahel, EST	Fada, Diapaga, Kantchari, Dori, Gorom-Gorom, Arbinda	HI, TODIYABA ; ACODEV



		Action Humanitaire Inclusive et Réduction de la Violence Armée	Assistance aux victimes	280	20598	GFFO/ DGD Humanitaire	Janvier à décembre 2025	Sahel, Est,	Fada, Dori,	HI
		Action Humanitaire Inclusive et Réduction de la Violence Armée	Campagne de diffusion de spots radio pour EREE	5	4166	GFFO/ DGD Humanitaire	Janvier à décembre 2025	Sahel, Est	Fada, Dori,	HI
		Action Humanitaire Inclusive et Réduction de la Violence Armée	Appui à la CNCA assurance qualité	2 missions	833	GFFO/ DGD Humanitaire	Janvier à décembre 2025	Sahel, EST	Fada, Dori,	HI



		Action Humanitaire Inclusive et Réduction de la Violence Armée	Formation des enseignants et leaders communautai re sur l'éducation aux risques des Engins Explosifs (EREE)	50	1083	GFFO	Janvier à Mai 2026	Sahel, Est	Fada, Dori,	HI
	TOTAL			86.315	746,349					

Tableau 3 : Récapitulatif des interventions LAM (2023-2027)

NB : le budget concerne les activités ayant été mise en œuvre à partir de 2023. Il ne représente pas de façon exhaustive tous les financements insufflés dans la LAM. Certaines organisations partenaires n'ont pu fournir les données sur leur contribution.



La plupart des activités sont mises en œuvre par des partenaires locaux qui sont préalablement outillés.

Ces efforts montrent l'engagement du Burkina Faso à mettre en place une capacité nationale durable pour faire face aux défis posés par les mines antipersonnel improvisées et à assurer la sécurité des populations locales mais aussi à renforcer la coopération et l'assistance internationale.

Toutefois, le retrait de UNMAS du Burkina Faso a eu un fort impact sur la gestion de l'information, le financement du domaine de la lutte antimines et le renforcement des capacités des acteurs nationaux.

Pour y faire face, le cluster PROTECTION dans son volet LAM représente actuellement un canal de financement susceptible de renforcer l'engagement des partenaires. Dans cette perspective il reste possible pour les donateurs qui rencontrent des difficultés de financer directement le SP/CNCA de le faire à travers d'autres structures et organismes intervenant dans la LAM au Burkina Faso.

Aussi, le Burkina Faso avec l'accompagnement de ses partenaires (GICHD et MAG) projette mettre en place un système de gestion de l'information. Pour ce faire, un renforcement de capacités des points focaux régionaux sur la problématique de la collecte des données sur les incidents et les victimes est prévu courant l'année 2025. En outre, des réflexions sont en cours avec d'autres acteurs nationaux notamment le génie militaire sur la question et la centralisation des données. Un formulaire de collecte de données sera élaboré prenant en compte les différentes spécificités liées à la nature des mines antipersonnel improvisées. En sus, des outils modernes de collecte de données seront associés à la démarche.

Le groupe de travail de lutte antimines continue de se réunir une fois par mois sous la coordination du SP/CNCA et la codirection de l'ONG MAG, responsable des acteurs du domaine de responsabilité LAM. En 2025, une seule session de renforcement de capacité du personnel du SP/CNCA en lien avec la convention a été organisée.

5. Méthodes et normes utilisées pour identifier et libérer les communes où l'on sait ou soupçonne la présence de mines antipersonnel improvisées

5.1. Méthodes et normes utilisées

Le Burkina Faso utilise une combinaison de méthodes pour identifier et libérer les communes contaminées. Pour la détection et la destruction des MAI les méthodes cynophile et manuelle sont actuellement utilisées. Ces actions sont mises en œuvre conformément aux normes nationales de lutte antimines (NOBAM). Ces normes sont régulièrement mises à jour pour rester conformes aux meilleures pratiques internationales.



5.2. Méthodologies utilisées

Au Burkina Faso il n'y a pas d'opérateurs civils chargés du déminage humanitaire. Toutefois, les ONG spécialisées dans la LAM présentes telles que, MAG et DRC ont manifesté leur volonté d'apporter leur expertise en la matière dès que le contexte sécuritaire national lié aux attaques terroristes sera favorable. A cet effet, leurs rôles et capacités seront définis par l'autorité nationale.

Le Burkina Faso ne réalise pas donc pas à ce stade d'activités de dépollution humanitaire. Seules les opérations militaires de déminage sont actuellement réalisées. Dans ce cadre les méthodologies utilisées pour les opérations de déminage incluent :

- a) Détection et identification de la menace :
 - utilisation de détecteurs de métaux et de chiens pour identifier et marquer les points suspects ;
 - excavation pour confirmer la menace et procéder à la neutralisation.
- b) Neutralisation des mines antipersonnel :
 - destruction sur place ;
 - neutralisation et enlèvement des objets dangereux pour identification, entraînement, sensibilisation et/ou action judiciaire.
- c) Contrôle qualité : contrôle de l'effectivité de l'intervention par le chef d'élément EOD ;
- d) Compte rendu et secours aux victimes :
 - certaines victimes des accidents liés aux EEI sont pris en charge par l'élément de déminage et évacuées dans des centres adéquats ;
 - compte rendu de l'accident ou de l'incident est établi et transmis aux échelons supérieurs.

5.3. Considérations climatiques et environnementales

Conformément au plan d'action Siem Reap-Angkor, la protection de l'environnement demeure un aspect fondamental dans la mise en œuvre de la Convention au Burkina Faso. La Bataille pour le Renforcement de la Couverture Végétale du Faso (BARCOUVE) adoptée prévoit la mise en place de quarante-cinq (45) bosquets à travers le pays, c'est à dire un par province afin de juguler les dégradations déjà constatées depuis le début de la crise.

En outre le Fonds Vert pour le Climat (FVC) a élaboré le Guide de conception et d'implémentation des projets climat sur les territoires fragiles du Burkina Faso en réponse aux actions d'adaptation et d'atténuation climatiques dans un contexte sécuritaire difficile. Tous ces efforts montrent l'engagement du Burkina Faso à utiliser des méthodes et des normes efficaces pour identifier et libérer les communes contaminées, tout en tenant compte des considérations climatiques et environnementales. Aussi une norme (NOBAM) axée sur la protection de l'environnement sera élaborée au cours du deuxième trimestre



2026 dans l'optique de renforcer les considérations environnementales de l'autorité nationale.

6. Méthodes et normes de contrôle et d'assurance de la qualité

6.1. Efforts de contrôle de la qualité

Le Burkina Faso met en œuvre plusieurs mesures pour contrôler et assurer la qualité des opérations de déminage conformément aux NOBAM 09 et 12.

a) Inspections régulières : les équipes de déminage sont soumises à des inspections suivant les opérations de sécurisations par le Centre National de Déminage pour s'assurer que les normes de sécurité et de qualité sont respectées. Aussi, des inspections sont-elles réalisées pour garantir que les zones libérées sont sûres pour le retour et la réinstallation des populations civiles.

b) Formation continue : les démineurs reçoivent une formation continue pour rester à jour avec les meilleures pratiques et les nouvelles technologies de déminage. Ces formations sont assurées sur place et également au Royaume du Maroc, en Egypte, au Bénin et en République Fédérale de Russie.

6.2. Normes d'assurance de la qualité

Les normes d'assurance de la qualité utilisées au Burkina Faso sont alignées avec les Normes Internationales de l'Action contre les Mines (NILAM). Ces normes couvrent tous les aspects de la lutte antimine, y compris la planification, l'accréditation, l'exécution et la vérification des résultats.

7. Efforts déployés pour assurer l'exclusion effective des civils des localités contaminées et méthodes employées

Dans le cadre des opérations de sécurisation du territoire, les populations civiles ne sont pas exclues des zones d'intervention, cependant des actions de détection et de destruction des MAI sont réalisées par les FDS (Génie militaire) pour faciliter le retour et la réinstallation des populations déplacées de leurs communes d'origine.

8. Ressources mises à disposition pour appuyer les progrès réalisés à ce jour

8.1. Soutien financier international et national

Le Burkina Faso en sus des efforts financiers du budget national a bénéficié d'un soutien financier significatif pour appuyer ses efforts de déminage provenant de sources internationales :

a) Soutien international :



• **Nations Unies** : Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et le Service de Lutte Antimines des Nations Unies (UNMAS) ont fourni une assistance technique et financière pour les opérations de déminage. Des bourses de formation ont également été mises à disposition pour former des spécialistes en munitions, stockage et intervention sur les MAI.

• **Gouvernements étrangers** :

- la République Fédérale d'Allemagne a accompagné l'Etat burkinabè dans la construction d'infrastructures de formation d'entraînement et l'acquisition de matériels didactiques à hauteur de deux milliards de francs CFA ;
- le Canada a apporté un soutien financier à travers UNMAS et MAG respectivement pour l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les Engins Explosifs Improvisés et le renforcement des capacités de déminage du Burkina Faso. Il a aussi facilité la mise en place de kits pédagogiques dédiés à l'entraînement et la formation d'éléments opérationnels de déminage.

N°	Organisme	Budget en FCFA (XOF)	Contributeur financier	Région d'intervention
1	MAG	58 000 000	PSOP/CANADA	Cascades, Boucle du Mouhoun
2	DRC	18 000 000	SIDA, BPRM, ECHO et DANIDA	Boucle du Mouhoun, Sahel, Nord, Centre-Nord
3	HI	34 694 240	GFFO DGD Humanitaire	Sahel, Est, Centre-Est
4	UNICEF	34 400 000	BMZ, Fonds norvégiens	Sahel, Boucle du Mouhoun, Est, Centre-Est et Centre-Nord
5	DCA	5 000 000	DANIDA	Centre-Est
6	AMMIE	12 269 938	FHRAOC	Boucle du Mouhoun
7	TIN TUA	10 200 500	UNICEF, PATRIP, Fondation Hirondelle	Est, Centre-Est
8	APADE	5 000 000	UNICEF	Boucle du Mouhoun, Nord
9	TDHI	4 100 000	UNICEF	Sahel
10	APIJCN	9 700 000	ECHO	Centre-Nord
11	CRB	10 500 000	UNICEF	Nord
Total en FCFA		201 864 678		
Total en dollar		349 852,13		

Tableau 4 : bilan des montants mobilisés pour la LAM 2024-2025



b) Soutien national :

Le gouvernement a alloué des ressources financières pour la formation et l'équipement des unités de déminage, la sensibilisation aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées. Chaque année le budget national alloue des ressources financières au SP/CNCA pour son fonctionnement et la conduite de ses activités.

8.2. Sources de financement novatrices

Le Burkina Faso explore également des sources de financement novatrices pour soutenir ses efforts de déminage. Le plaidoyer pourrait s'orienter vers les cibles suivantes :

a) Partenariats public-privé : Le Burkina Faso collabore avec des opérateurs civils qui pourraient apporter des ressources supplémentaires pour développer et utiliser des technologies innovantes, telles que les drones et les machines de déminage pilotées à distance, afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des opérations de déminage.

b) Financement intégré : Le Burkina Faso participe à des initiatives telles que le mécanisme du cadre de financement national intégré (INFF) pour aligner et amplifier le soutien financier international et national. Ces efforts montrent l'engagement du Burkina Faso à mobiliser des ressources pour appuyer les progrès réalisés en matière de déminage et à explorer des solutions novatrices pour relever les défis posés par les mines antipersonnel improvisées.

Par ailleurs, dans le cadre des différentes stratégies élaborées par le SP/CNCA (SNLC-EEI et SN-GAM), des activités de formation en technique de mobilisation des ressources ont été prévues. Elles tiendront lieu de stratégie globale de mobilisation des ressources et de plaidoyer auprès de partenaires. Ainsi, il reste possible de financer le SP/CNCA à travers une autre structure pour les donateurs qui le souhaite.

9. Circonstances qui empêchent la conformité pendant la période de prolongation précédente

La présente requête est la première demande de prolongation formulée par le Burkina Faso au titre de l'article 5 de la convention contre les mines antipersonnel.

10. Implications humanitaires, économiques, sociales et environnementales

10.1. Impact social et économique

Les mines antipersonnel improvisées ont un impact dévastateur sur les communautés locales. Les conséquences sociales et économiques incluent :

a) Déplacement forcé de populations : Dans les localités contaminées (ou supposées l'être) par les mines antipersonnel improvisées les populations sont



obligées de quitter leurs foyers, entraînant des déplacements internes vers les centres urbains et les localités plus sûres.

b) Perte de moyens de subsistance : Les agriculteurs et les éleveurs ne peuvent plus accéder à leurs terres, ce qui entraîne une perte de revenus et une insécurité alimentaire. Les activités commerciales source de revenus pour une importante partie de la population, sont entravées par le phénomène des mines antipersonnel improvisées sur les axes de communication. L'économie du Burkina Faso étant caractérisée par la dépendance à l'agriculture, l'élevage et le secteur minier (industriel et orpaillage) est davantage très affectée.

c) Stress et traumatisme : Les incidents liés aux mines antipersonnel improvisées causent un stress psychologique important et des traumatismes parmi les survivants et les communautés affectées.

10.2. Impact environnemental

Les mines antipersonnel improvisées ont des conséquences environnementales qui affectent le développement économique de façon générale. Plus de 20% du PIB repose sur le secteur primaire. Ainsi les activités économiques ayant pour support les ressources naturelles connaissent des difficultés dans les communes où la présence des mines antipersonnel improvisées est avérée. En effet les MAI sont susceptibles de polluer le sol et l'eau mettant en péril les êtres vivants. Par ailleurs les explosions des MAI perturbent les écosystèmes, entraînent une perte de la biodiversité, créent un cadre d'insécurité avec pour incidence l'abandon des habitats naturels de la faune et favorisent la prolifération des conflits homme-faune.

11. Durée du temps demandé et justification de ce temps

Le Burkina Faso demande une prolongation jusqu'au 31 décembre 2028. Ce temps est nécessaire pour mener à bien l'analyse initiale de la contamination, mettre en place un système de gestion de l'information, réaliser des enquêtes non techniques et réaliser des tâches de NEDEX par le Génie Militaire. Parallèlement à ces activités se tiendront de manière continue des activités d'EREE au profit des communautés à risque. Les activités prévues au cours de la période de prolongation s'établissent comme suit :

- a) **Collecte d'informations** : elle permettra de recueillir des données relatives à la contamination et aux victimes des MAI. Ce processus nécessite du temps pour garantir l'exactitude et la complétude des informations.
- b) **Renforcement des capacités** : des efforts seront déployés pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs de la LAM nécessaires à la mise



en œuvre efficace de la Convention. Cela inclut la formation du personnel, l'acquisition de technologies appropriées et l'établissement de partenariats stratégiques.

- c) Planification et mise en œuvre** : elle vise à développer et à mettre en œuvre des plans d'action détaillés et réalistes, en tenant compte des ressources disponibles et des contraintes locales.
- d) Suivi et évaluation** : la période demandée permettra également de mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation pour mesurer les progrès réalisés et ajuster les stratégies en conséquence.
- e) Mobilisation des ressources** : des plaidoyers seront menés auprès des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des activités relatives à la présente demande de prolongation.
- f) Education aux risques des engins explosifs** : des sessions d'éducation aux risques seront menées au profit des communautés exposées à la menace

12. Plan de travail détaillé pour la période de prolongation demandée

12.1. Analyse initiale de la contamination

L'analyse initiale de la menace sera réalisée de façon inclusive avec tous les acteurs (étatiques, humanitaires et OSC) intervenant dans la LAM. Elle permettra d'établir les niveaux de contamination potentielle et d'assurer la priorisation des zones d'interventions et les types d'activités.

Elle apparaît visiblement comme une étude diagnostique de la menace MAI afin d'identifier les éventuelles évolutions de l'usage de ces dispositifs par les groupes terroristes. Par ailleurs une auto-évaluation des efforts du gouvernement dans la réponse à la menace MAI sera faite.

12.2. Gestion de l'information

Le SP/CNCA en tant qu'autorité nationale aura en charge la gestion de l'information. A ce titre, les activités suivantes seront réalisées :

- Mettre en place un système de collecte de données ;
- Centraliser et analyser les données ;
- Produire les statistiques et les rapports en matière de LAM ;
- Actualiser et diffuser les informations nécessaires pour l'ensemble des acteurs.

Des formulaires de collecte de données seront mis à la disposition de l'ensemble des acteurs qui disposent de données liées aux MAI. Sous la coordination du SP/CNCA, ces différents acteurs de la LAM vont remplir les formulaires pour rendre compte des



missions de déminage effectuées. Le SP/CNCA se chargera aussi de la rédaction des rapports annuels.

Des formations au profit du personnel du SP/CNA sont en cours. En outre, des démarches ont été entreprises avec des partenaires pour l'acquisition du matériel et des logiciels nécessaires.

12.3. Enquêtes non-techniques

a) Méthodes employées : Les enquêtes seront réalisées en utilisant des méthodes conformes aux normes nationales pertinentes et comparables aux IMAS. Cela inclut des enquêtes non techniques pour la collecte d'informations préliminaires et des enquêtes techniques pour une évaluation détaillée des zones suspectes.

b) Priorités de l'enquête : Les priorités d'intervention seront déterminées en consultation avec les communautés locales, les autorités nationales et les partenaires internationaux. Les zones à haut risque et les zones à forte densité de population seront priorisées.

c) Entités chargées des opérations : Les opérations d'enquêtes non-techniques et techniques dans les zones à fort défi sécuritaire seront menées par le Centre National de Déminage (CND). Par ailleurs les OSC, les ONG internationales et nationales quant à elles feront les enquêtes non-techniques dans les zones où la situation sécuritaire s'est améliorée.

d) Jalons annuels et calendriers : le plan sera réalisé avec l'accompagnement des PTF. Les jalons annuels incluent la réalisation d'enquêtes non-techniques. Les résultats finaux des enquêtes pour toutes les zones prioritaires d'interventions devraient être disponibles d'ici à fin 2027.

e) Prise en compte du genre et des besoins des communautés : Les enquêtes intégreront une approche sensible au genre et tiendront compte des besoins divers des communautés touchées. Les objectifs de développement durable seront également pris en compte dans la planification et la mise en œuvre des enquêtes.

12.4. Tâches de NEDEX

La présente demande de prolongation est une première pour le Burkina Faso. Les activités prévues dans ladite demande devraient permettre au pays de mieux structurer son programme de déminage humanitaire. Les tâches de NEDEX seront effectuées dans le cadre du processus de réinstallation des populations déplacées.

a) Méthodes employées : Les activités de déminage seront réalisées en utilisant des méthodes conformes aux normes nationales pertinentes et complétées par les IMAS.



b) Le Centre National de Déminage : les tâches de détection et de neutralisation des mines antipersonnel improvisées dans les zones difficiles d'accès seront assurées par le CND.

c) Organisations internationales : Des ONG spécialisées dans le déminage humanitaire seront chargées sous la supervision du CND des opérations de déminage dans le cadre de la mise en œuvre de projets humanitaires. Elles opéreront principalement dans les régions accessibles d'un point de vue sécuritaire.

d) Jalons annuels et échéanciers : les tâches ponctuelles de neutralisation des MAI se feront tout au long de la demande de prolongation.

Le financement requis prend en compte l'acquisition d'équipements pour le NEDEX au profit des équipes NEDEX des FDS. Cela permettra de les multiplier et réduire les délais d'intervention. Toutefois, une étude de l'apport des opérateurs civils pourrait être envisagée dans le cadre des tâches de NEDEX. Les autres volets du budget prennent en compte le financement des activités des acteurs nationaux et les organisations de la société civile dans le cadre des différentes formations d'EREE.

e) Prise en compte du genre et des besoins des communautés : Les activités de déminage intégreront une approche sensible aux besoins spécifiques des enfants, des femmes et des hommes et tiendront compte des besoins divers des communautés touchées. Les objectifs de développement durable seront également pris en compte dans la planification et la mise en œuvre des activités de déminage. Aussi, dans le cadre du déploiement des unités FDS des femmes sont impliquées.

f) Considérations environnementales : Les mines antipersonnel improvisées sont assimilables à des déchets dangereux qui sont des résidus de matière ou de substances abandonnés ou destinés à l'abandon, présentant des risques graves pour la santé, la sécurité publique et pour l'environnement. Ainsi les activités de déminage seront réalisées en tenant compte des prescriptions réglementaires en matière d'environnement afin de minimiser voire enrayer l'impact sur l'écosystème local. En effet le droit à un environnement sain est reconnu par la constitution du 02 Juin 1991 du Burkina Faso. Aussi la loi n°006-2013/AN portant code de l'environnement au Burkina Faso vise à protéger les êtres vivants contre les atteintes nuisibles et/ou les risques qui mettent en péril leur existence du fait de la dégradation de leur environnement.

12.5. Éducation aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées et réduction des risques

Les activités d'éducation aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées seront menées en collaboration avec les communautés locales, les autorités nationales et les partenaires internationaux. Plusieurs organisations féminines notamment WILPF, AFMIB,



etc. participent aux sessions de formation en EREE. Les équipes de sensibilisation auprès des communautés en éducation aux risques comprennent également des femmes. Les priorités ont été établies en fonction des évaluations des besoins, des données sur les victimes, du comportement de la population touchée, de l'atténuation des risques et des mouvements de population. De façon opérationnelle les sessions d'éducation aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées sont prévues à l'endroit des communautés hôtes et déplacées dans 47 communes en 2025, 68 communes en 2026, 68 communes en 2027 et 41 communes 2028. Aussi, les supports utilisés sont entre autres les banderoles, les flyers, les messages audios, les affiches et les boîtes à images.

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique des sessions d'EREE



Province	2025	2026	2027	2028	TOTAL ZONES
Séno	1	2	2	1	6
Soum	1	3	3	2	9
Oudalan	1	2	1	1	5
Yagha		2	2	2	6
Gourma	2	2	2		6
Gnagna	2	2	2	1	7
Komandjari	1	1	1		3
Kompienga	1	1	1		3
Tapoa	2	2	2	2	8
Sanmatenga	3	3	3	2	11
Namentenga	2	2	2	2	8
Bam	2	2	3		7



Yatenga	3	3	3	4	13
Loroum	2	1	1		4
Zandoma	1	2	2		5
Mouhoun	2	2	3		7
Banwa	1	2	2	1	6
Nayala	2	2	2		6
Sourou	2	2	2	2	8
Kossi	2	3	3	2	10
Comoé	1	3	3	2	9
Poni	1	4	3	2	10
Sissili	1	3	2	1	7



Ziro	1	1	2	2	6
Houet	3	4	4	2	13
Kénédougou	2	4	4	3	13
Tuy	1	2	2	2	7
Boulgou	2	4	4	3	13
Koulpélogo	2	2	2	2	8
TOTAL	47	68	68	41	224

Tableau 5 : Planning prévisionnel des activités EREE par les acteurs de la LAM

Le Plan d'action Siem Reap-Angkor comprend des actions liées aux demandes de prolongation et sera utilisé comme référence pour la mise en œuvre des activités.



Budget demandé de prolongation article 5 CIMAP

Activités	2025	2026	2027	2028	TOTAL	SOURCES DE FINANCEMENT	
						ETAT	A RECHERCHER
Analyse initiale de la contamination	\$5 000	\$0	\$0	\$0	\$5 000	\$0	\$5 000
Organiser un atelier national d'évaluation de la contamination	3 000 000 XOF	0 XOF	0 XOF	0 XOF	3 000 000 XOF		3 000 000 XOF
Développement d'un système national de gestion de l'information	\$32 367	\$20 700	\$25 700	\$15 700	\$94 467	\$33 400	\$61 067
Acquérir une Licence 123 Survey	100 000 XOF	100 000 XOF	100 000 XOF	100 000 XOF	400 000 XOF	0 XOF	400 000 XOF
Acquérir une Licence ARCGIS	300 000 XOF	300 000 XOF	300 000 XOF	300 000 XOF	1 200 000 XOF	0 XOF	1 200 000 XOF
Former et recycler les utilisateurs	3 000 000 XOF	6 000 000 XOF	4 000 000 XOF	3 000 000 XOF	16 000 000 XOF	8 000 000 XOF	8 000 000 XOF
Acquérir du Matériel informatique (cloud/ordinateur)	2 000 000 XOF	2 000 000 XOF	2 000 000 XOF	2 000 000 XOF	8 000 000 XOF	4 000 000 XOF	4 000 000 XOF
Doter en Connexion internet (CNCA et démembrements régionaux)	4 020 000 XOF	4 020 000 XOF	4 020 000 XOF	4 020 000 XOF	16 080 000 XOF	8 040 000 XOF	8 040 000 XOF



<i>Organiser un atelier IM</i>	<i>5 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>5 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>10 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>10 000 000 XOF</i>
<i>Créer un système d'alerte numérique</i>	<i>5 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>5 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>5 000 000 XOF</i>
Education aux risques	\$271 667	\$355 000	\$355 000	\$271 667	\$1 253 333	\$60 000	\$1 193 333
<i>Organiser des sessions de formation en EREE</i>	<i>40 000 000 XOF</i>	<i>40 000 000 XOF</i>	<i>40 000 000 XOF</i>	<i>40 000 000 XOF</i>	<i>160 000 000 XOF</i>	<i>16 000 000 XOF</i>	<i>144 000 000 XOF</i>
<i>Organiser des sessions d'EERE au profit des populations</i>	<i>100 000 000 XOF</i>	<i>150 000 000 XOF</i>	<i>150 000 000 XOF</i>	<i>100 000 000 XOF</i>	<i>500 000 000 XOF</i>	<i>20 000 000 XOF</i>	<i>480 000 000 XOF</i>
<i>Concevoir des outils d'EERE (banderoles, flyers, spots radios, affiches, etc.)</i>	<i>20 000 000 XOF</i>	<i>20 000 000 XOF</i>	<i>20 000 000 XOF</i>	<i>20 000 000 XOF</i>	<i>80 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>80 000 000 XOF</i>
<i>Frais de coordination</i>	<i>3 000 000 XOF</i>	<i>3 000 000 XOF</i>	<i>3 000 000 XOF</i>	<i>3 000 000 XOF</i>	<i>12 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>12 000 000 XOF</i>
Enquêtes Non Technique	\$271 667	\$358 333	\$355 000	\$271 667	\$1 256 667	\$833	\$1 255 833
<i>Former & recycler des enquêteurs</i>	<i>40 000 000 XOF</i>	<i>40 000 000 XOF</i>	<i>40 000 000 XOF</i>	<i>40 000 000 XOF</i>	<i>160 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>160 000 000 XOF</i>
<i>Déployer des équipes d'enquêteurs</i>	<i>100 000 000 XOF</i>	<i>150 000 000 XOF</i>	<i>150 000 000 XOF</i>	<i>100 000 000 XOF</i>	<i>500 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>500 000 000 XOF</i>
<i>Elaborer une norme Burkinabé de lutte antimine sur la préservation de l'environnement</i>		<i>2 000 000 XOF</i>			<i>2 000 000 XOF</i>	<i>500 000 XOF</i>	<i>1 500 000 XOF</i>
<i>Acquérir du matériel (rubalise, téléphones, GPS, tablettes)</i>	<i>20 000 000 XOF</i>	<i>20 000 000 XOF</i>	<i>20 000 000 XOF</i>	<i>20 000 000 XOF</i>	<i>80 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>	<i>80 000 000 XOF</i>



<i>Frais de coordination (% opérations)</i>	3 000 000 XOF	3 000 000 XOF	3 000 000 XOF	3 000 000 XOF	12 000 000 XOF	0 XOF	12 000 000 XOF
Tâches NEDEX et Marquage	\$600 000	\$583 333	\$608 333	\$416 667	\$2 208 333	\$866 667	\$1 341 667
<i>Former et recycler les équipes NEDEX</i>	0 XOF	40 000 000 XOF	40 000 000 XOF	40 000 000 XOF	120 000 000 XOF	20 000 000 XOF	100 000 000 XOF
<i>Doter les équipes en Kits NEDEX</i>	200 000 000 XOF	150 000 000 XOF	100 000 000 XOF	50 000 000 XOF	500 000 000 XOF	200 000 000 XOF	300 000 000 XOF
<i>Réaliser une étude sur la prise en compte des opérateurs civils dans les tâches de NEDEX</i>			60 000 000 XOF		60 000 000 XOF	0 XOF	60 000 000 XOF
<i>Organiser un atelier national de définition du processus de remise à disposition des terres</i>			5 000 000 XOF		5 000 000 XOF	0 XOF	5 000 000 XOF
<i>Déployer des équipes NEDEX</i>	150 000 000 XOF	150 000 000 XOF	150 000 000 XOF	150 000 000 XOF	600 000 000 XOF	300 000 000 XOF	300 000 000 XOF
<i>Frais de coordination (% opérations)</i>	10 000 000 XOF	10 000 000 XOF	10 000 000 XOF	10 000 000 XOF	40 000 000 XOF	0 XOF	40 000 000 XOF
Renforcer la prise en charge des victimes des MAI	\$16 667	\$33 333	\$16 667	\$16 667	\$83 333	\$0	\$83 333
<i>Organiser des sessions de formation en gestes de premiers secours au profit des communautés</i>	10 000 000 XOF	10 000 000 XOF	10 000 000 XOF	10 000 000 XOF	40 000 000 XOF	0 XOF	40 000 000 XOF
<i>Mettre en place un système de</i>	0 XOF	10 000 000 XOF	0 XOF	0 XOF	10 000 000 XOF	0 XOF	10 000 000 XOF



référéncement pour la prise en charge des victimes							
Fonctionnement du programme LAM	\$175 000	\$175 000	\$175 000	\$175 000	\$700 000	\$700 000	
Fonctionnement CNCA	105 000 000 XOF	105 000 000 XOF	105 000 000 XOF	105 000 000 XOF	<i>420 000 000 XOF</i>	<i>420 000 000 XOF</i>	<i>0 XOF</i>
TOTAL GENERAL					3 360 680 000 XOF	996 540 000 XOF	2 364 140 000 XOF
					\$5 601 133	\$1 660 900	\$3 940 233

Tableau 6 : Budget détaillé des activités de la demande d'extension du Burkina Faso



Plan de travail de la demande de prolongation article 5 CIMAP				
Activités	2025	2026	2027	2028
Analyse initiale de la contamination				
<i>Organiser un atelier national d'évaluation de la contamination</i>				
Développement d'un système national de gestion de l'information				
<i>Acquérir une Licence 123 Survey</i>				
<i>Acquérir une Licence ARCGIS</i>				
<i>Former et recycler les utilisateurs</i>				
<i>Acquérir du Matériel informatique (cloud/ordinateur)</i>				
<i>Doter en Connexion internet (CNCA et démembrements régionaux)</i>				
<i>Organiser un atelier IM</i>				
<i>Créer un système d'alerte numérique</i>				
Education aux risques				
Organiser des sessions de formation en EREE				
Organiser des sessions d'EERE au profit des populations				
Concevoir des outils d'EERE (banderoles, flyers, spots radios, affiches, etc.)				
<i>Frais de coordination</i>				
Enquêtes Non Technique				
<i>Former & recycler des enquêteurs</i>				
<i>Déployer des équipes d'enquêteurs</i>				
<i>Elaborer une norme Burkinabé de lutte antimine sur la préservation de l'environnement</i>				
<i>Acquérir du matériel (rubalise, téléphones, GPS, tablettes)</i>				
<i>Frais de coordination (% opérations)</i>				
Tâches ponctuelles NEDEX et Marquage				
<i>Former et recycler les équipes NEDEX</i>				



<i>Doter les équipes en Kits NEDEX</i>				
<i>Réaliser une étude sur la prise en compte des opérateurs civils dans les tâches de NEDEX</i>				
<i>Organiser un atelier national de définition du processus de remise à disposition des terres</i>				
<i>Déployer des équipes NEDEX</i>				
<i>Frais de coordination (% opérations)</i>				
Renforcer la prise en charge des victimes des MAI				
Organiser des sessions de formation en gestes de premiers secours au profit des communautés				
Mettre en place un système de référencement pour la prise en charge des victimes				
Fonctionnement du programme LAM				
Fonctionnement CNCA				

Tableau 7 : Plan de travail de la demande d'extension



13. Capacité institutionnelle, ressources humaines et matérielles

13.1. Capacité institutionnelle

Le Burkina Faso dispose de plusieurs structures dédiées à la gestion des armes et munitions, ainsi qu'à la lutte contre les mines antipersonnel improvisées. Parmi ces structures, on trouve :

a) La Commission Nationale de Contrôle des Armes (CNCA) : Responsable de la mise en œuvre de la Convention. Elle est également l'autorité nationale de lutte antimines.

b) Le Centre National de Déminage (CND) : dispose de capacités humaines et matérielles pour la neutralisation des mines antipersonnel improvisées ainsi que la formation du personnel de déminage.

c) Les ONG nationales et internationales : elles accompagnent l'Etat dans la réalisation des activités de lutte antimines.

13.2. Ressources humaines et matérielles

Le Burkina Faso dispose de personnel qualifié pour mener à bien les opérations de la LAM :

a) Ressources humaines

- Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) : Comprennent des unités de déminage formées et équipées pour détecter, neutraliser et éliminer les mines antipersonnel improvisées. Cependant, le personnel formé reste insuffisant au regard des besoins.

- Le Personnel de soutien : Inclut des experts en gestion des armes et munitions, des formateurs, des agents de sensibilisation communautaire ainsi que les membres des organisations de la société civile et des équipes de soutien médicale.

b) Ressources matérielles

Le matériel disponible pour les opérations de déminage et de gestion des mines antipersonnel improvisées comprend :

- Les équipements de déminage : Technologies de détection, équipements de protection individuelle et outils de neutralisation des explosifs ;

- Les véhicules et moyens de transport : Véhicules tout-terrain pour accéder aux zones difficiles, motos pour les déplacements rapides ambulances pour le transport des victimes et camions pour le transport de matériel.



- **Les infrastructures** : Centres de formation, bureaux de coordination, et entrepôts pour le stockage sécurisé des explosifs et des équipements.

Le Burkina Faso a mis en place des structures institutionnelles solides et dispose de ressources humaines qualifiées et de matériel approprié pour répondre aux exigences de l'article 5 de la Convention d'Ottawa. Le soutien des partenaires techniques et financiers est important pour renforcer ces capacités et assurer la réussite des opérations de LAM.

14. Risques et hypothèses

14.1. Hypothèses formulées :

- Les ressources financières et humaines nécessaires seront disponibles tout au long de la période de prolongation ;
- La coopération avec les communautés locales et les partenaires internationaux sera maintenue ;
- Les conditions de sécurité dans les zones concernées permettront la mise en œuvre des activités prévues.

14.2. Facteurs de risque :

- **Institution** : une instabilité institutionnelle pourrait constituer une limite à la mise en œuvre des activités ;
- **Sécurité** : la persistance des actes de terrorisme dans certaines régions peut entraver les opérations de déminage et d'éducation aux risques ;
- **Financement** : Les fluctuations des financements internationaux peuvent affecter la continuité des activités.
- **Conditions climatiques** : Les conditions météorologiques extrêmes peuvent retarder les opérations sur le terrain.
- **Disponibilité des composants et précurseurs EEI et vulgarisation des connaissances** : Les composants et précurseurs EEI étant de consommation courante facilitant leur accès par les terroristes et les procédés de leur fabrication étant vulgarisée peuvent obérer l'atteinte des objectifs en matière LAM.

14.3. Défis :

- **Accès aux localités** : Certaines localités contaminées sont difficiles d'accès en raison de la situation géographique, du manque de logistique et de l'insécurité ;



- **Définition du processus national de remise à disposition des terres** : le Burkina Faso n'en dispose pas actuellement, il sera nécessaire pendant la période de prolongation de le définir avec l'ensemble des acteurs LAM ;
- **Capacité technique** : Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles est nécessaire pour assurer une mise en œuvre efficace ;
- **Sensibilisation** : La sensibilisation des communautés locales aux risques liés aux mines antipersonnel improvisées doit être renforcée pour garantir leur coopération ;
- **Faible financement du secteur de la LAM** : les plaidoyers doivent être intensifiés pour attirer davantage de PTF.
- **Contrôle des composants et précurseurs EEI** : Les textes réglementant l'importation, la commercialisation, la distribution et l'utilisation des composants et précurseurs d'EEI adoptés doivent être renforcés et suivis d'un respect scrupuleux.

14.4. Plan et échéancier d'examen stratégique :

- **Examen annuel** : Un examen stratégique du plan de travail sera effectué chaque année pour évaluer les progrès réalisés, vérifier les hypothèses et identifier les risques émergents.
- **Rapports annuels** : Des rapports annuels seront produits pour suivre l'avancement des activités et ajuster les stratégies de mise en œuvre en fonction des défis rencontrés.
- **Réunions de coordination** : Des réunions de coordination régulières seront organisées avec les parties prenantes pour discuter des progrès, des défis et des ajustements nécessaires.